



Money Time

Plus d'une centaine d'agents (ex-ONIC embauché-es avant 1998) ont été informés par la DRH de l'ASP qu'ils devaient rembourser l'indemnité exceptionnelle et l'indemnité dégressive qu'ils ont perçues entre 2014 et 2015.

La raison invoquée par la DRH quant à cette réclamation proviendrait d'une erreur de calcul de l'administration.

Les organisations syndicales sont intervenues en Comité Technique d'Etablissement le 24 mars dernier pour contester l'ensemble des ordres de reversement.

Elles ont interpellé le PDG et demandé l'annulation de ces remboursements.

A ce jour, nos demandes se soldent par une fin de non-recevoir...

Pourquoi les organisations syndicales ont demandé une annulation ?

Parce que l'administration a commis certaines erreurs qui ont pu créer un préjudice.

En voici les exemples les plus courants :

- Toute augmentation de revenu de référence modifie voire empêche de percevoir certaines allocations, exonérations ou réduction tarifaire (cantine scolaire, action sociale, exonération de certaines taxes, chèques vacances, aide personnalisée au logement, bourse d'étude, etc.)
- Les impôts sur le revenu ont été acquittés sur des montants qui sont aujourd'hui réclamés (2014)
- Les cotisations RAFF (retraite additionnelle de la Fonction Publique) et de solidarité n'ont pas été déduites du montant à rembourser
- D'autres préjudices induits ont par ailleurs pu être subis : Refus d'emprunt par exemple.

L'administration doit reconnaître ses erreurs et analyser chaque situation quant à l'ampleur du préjudice subi et ne pas se borner à vouloir récupérer pêle-mêle des « indus ».

Chaque cas mérite un traitement particulier et ne doit pas se résumer à un ultimatum calendaire.

Nous exigeons tout d'abord que l'Agent comptable prenne en compte toute demande de recours gracieux dont serait saisie la commission des recours et par conséquent qu'il suspende tout ordre de reversement en attente d'une décision de ladite commission.

Dans l'immédiat, vous qui êtes concerné-es, trouverez sur chacun de nos espaces syndicaux intranet, un modèle de courrier de recours ainsi qu'un modèle de courriel à adresser à l'agent comptable.